

A RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 28 FEVRIER 2019

Aucune commande ne sera acceptée après cette date, cachet de la poste faisant foi
Les demandes de prestations doivent uniquement être faites par les salariés

RENSEIGNEMENTS SALARIE

Nom: **Prénom:**

Adresse:

Code postal: **Ville:**

Téléphone: **Matricule:**

E.mail : @

	Chéquier 160 € Règlement en 5 fois 10 coupures de 10 € & 3 coupures de 20 €		Chéquier 320 € Règlement en 5 fois 20 coupures de 10 € & 6 coupures de 20 €		Chéquier 480 € Règlement en 5 fois 30 coupures de 10 € & 9 coupures de 20 €		Chéquier 640 € Règlement en 5 ou 7 fois 40 coupures de 10 € & 12 coupures de 20 €	
QF5/6	26 € 5 x 5.20 €	*	90 € 5 x 18 €	*	154 € 5 x 30.80 €	*	218 €	*
							5 x 43.60 €	
QF3/4	60 € 5 x 12 €	*	148 € 5 x 29.60 €	*	236 € 5 x 47.20 €	*	218 €	*
							7 x 31.14 €	
QF1/2	82 € 5 x 16.40 €	*	182 € 5 x 36.40 €	*	282 € 5 x 56.40 €	*	324 €	*
							5 x 64.80 €	
							324 €	*
							7 x 46.29 €	
							382 €	*
							5 x 76.40 €	
							382 €	*
							7 x 54.57 €	

* cocher la case correspondant à votre choix.
Fiche d'impôt 2018 obligatoire si QF 3, 4, 5 & 6.

Je commande des chèques Vacances selon les critères déterminés par le Comité d'Entreprise et je joins à mon bulletin :

Mon mandat de prélèvement National SEPA et mon IBAN – BIC (RIB)

Si en 2018 vous avez opté pour un règlement en prélèvement automatique vous n'avez pas besoin de nous renvoyer le mandat de prélèvement SEPA sauf si votre n° Iban/bic a changé.

OU

5 ou 7 chèques bancaires à l'ordre du CE Brittany Ferries.

Je souhaite recevoir les chèques vacances à mon domicile en envoi recommandé gratuit

Je retirerai ma commande au CE de ROSCOFF

Je retirerai ma commande au CE de CHERBOURG

Fait à :

Le :

Signature :

TARIFS 2019 SUIVANT LE QUOTIENT FAMILIAL

→ Comment calculer votre quotient familial avec votre fiche d'impôts 2018 ?

QUOTIENT FAMILIAL FISCAL =	REVENU IMPOSABLE (ANNEE 2017)
	NOMBRE DE PARTS *

Tarif QF6 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est inférieur à 8554 €.

Tarif QF5 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 8555 € et 9594 €.

Tarif QF4 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 9595 € et 10645 €.

Tarif QF3 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 10646 € et 11696 €.

Tarif QF2 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est compris entre 11697 € et 12746 €.

Tarif QF1 applicable aux familles dont le quotient familial fiscal est supérieur à 12747 €.

*Le CE offre une $\frac{1}{2}$ part supplémentaire à tous les célibataires sans enfant justifiant d'une seule part.

Joindre obligatoirement votre fiche d'impôt si vous êtes différent du QF1.

Ce bulletin est à renvoyer avant le 28 février 2019 accompagné de votre paiement intégral à l'ordre du :

COMITE D'ENTREPRISE

Groupe BRITTANY FERRIES

Port du Bloscon

CS60072

29688 ROSCOFF cedex

 : 02.98.29.28.97 ou 02.98.29.28.96.

E-mail : bai.ce@brittany-ferries.fr

Site : www.ce-brittanyferries.com

Aucune commande ne pourra être prise en considération par téléphone.

Les commandes peuvent être envoyées par mail si règlement par prélèvement.

N'oubliez pas de joindre votre avis d'imposition 2018.

A SAVOIR

Un plafond annuel de 900 € de participation financière CE est en place pour toutes les prestations proposées (Allocation sportive ou culturelle, centre aéré, colonie, location séjours, nuitées, Chèques Vacances, voyages internationaux...) hormis les chèques cadeaux Noël enfants & les chèques Cadhoc évènement familial et les CESU.



Mandat de Prélèvement SEPA

Créancier

Comité d'Entreprise Groupe Brittany-Ferries
Port du Blosson
CS60072
29688 ROSCOFF CEDEX

Identifiant du Créancier (ICS) :

FR03ZZZ388926

CHEQUES VACANCES

Référence (RUM):

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le **Comité d'Entreprise du Groupe Brittany Ferries** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **Comité d'Entreprise du Groupe Brittany Ferries**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les éléments ci-dessous :

Votre Nom, Prénom :

.....

Votre adresse :

.....

Ville et Code postal :

..... CP :

Votre N° de compte-IBAN :

.....

BIC de votre banque :

.....

Le

A

Signature :

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MERCI DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Les informations recueillies par le Comité d'Entreprise de Brittany Ferries pour traiter votre demande font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion des allocations et subventions des droits des salariés de Brittany Ferries. La durée de conservation des données que vous nous transmettez est limitée à 10 ans. Les destinataires de ces données sont les membres de l'équipe administrative du Comité d'Entreprise, les membres du bureau du Comité d'Entreprise et l'organisme prestataire concerné. Pour exercer vos droits, notamment votre droit d'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter en écrivant à hai.ce@brittany-ferries.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (<https://www.cnil.fr/>) ou par courrier postal.